



FR

CONSEIL DE DIRECTION
101^{ème} session
Rome, 8 – 10 juin 2022

UNIDROIT 2022
C.D. (101) 17 rév. 2
Original: anglais
juin 2022

Point n° 8 de l'ordre du jour: Correspondants d'UNIDROIT

(préparé par le Secrétariat d'UNIDROIT)

<i>Sommaire</i>	<i>Présentation des démarches entreprises concernant la procédure de nomination des Correspondants - candidatures proposées par le Secrétariat</i>
<i>Action demandée</i>	<i>Examen des candidatures par le Comité Permanent et recommandations au Conseil de Direction Approbation par le Conseil de Direction des candidats sélectionnés</i>
<i>Documents connexes</i>	<i>UNIDROIT 2021 – C.D. (100) B.20; UNIDROIT 2021 – C.D. (100) B.24</i>

I. INTRODUCTION

1. Lors de la 100^{ème} session du Conseil de Direction (septembre 2021), le Secrétaire Général a fait savoir qu'UNIDROIT avait reçu le mandat de réviser le système des Correspondants et, à cet égard, il a présenté une proposition. Il a rappelé l'historique des Correspondants d'UNIDROIT (pourquoi ils ont été créés, comment ils ont été nommés et reconduits, la durée de leur mandat et leurs fonctions) ainsi que la nécessité de revitaliser le réseau actuel. Le Secrétaire Général a fait une proposition qui vise à favoriser une action constante et progressive, en vue d'atteindre un niveau optimal de Correspondants quand l'Institut célébrera son 100^{ème} anniversaire en 2026 (voir le document [C.D. \(100\) B.20](#)).

2. La proposition comprenait i) *les fonctions clairement définies des Correspondants*: en conformité avec les révisions précédentes, les Correspondants pourraient agir en tant que source d'information sur le droit national pour le Secrétariat, en tant que conseiller expert sur les questions de droit transnational, et en tant qu'ambassadeur informel d'UNIDROIT dans leur pays, concernant à la fois les missions et les événements organisés dans leur juridiction et les relations avec les Gouvernements et les institutions locales; ii) *exigences générales*: importance de souligner une relation préexistante du candidat avec UNIDROIT, ou du moins d'un lien professionnel fort avec les activités de l'Institut; iii) propositions concernant *un certain nombre de droits offerts* aux Correspondants (comme la possibilité de devenir membres ou observateurs des groupes de travail; bénéficier de priorité pour participer en tant qu'expert local aux événements dans leurs pays; ou se voir accorder la priorité d'être impliqués dans la traduction des instruments d'UNIDROIT) mais aussi *ce qui leur serait requis* en termes d'engagements et de reconduction de leurs fonctions.

3. La proposition soulignait également la nécessité d'augmenter notablement le nombre de Correspondants (avec pour objectif d'atteindre le nombre de 100 Correspondants pour le 100^{ème} anniversaire d'UNIDROIT en 2026), de fixer un minimum et un maximum de Correspondants par État membre (avec une certaine souplesse) et d'identifier des Correspondants dans les pays n'ayant pas de membres siégeant au Conseil de Direction et dans les pays qui ne sont pas des États membres de l'Institut, avec une attention particulière pour l'Afrique et l'Asie. Le Secrétaire Général a également informé le Conseil sur les Correspondants institutionnels et il a proposé d'inclure des Partenaires associés qui créeraient des liens stables avec d'autres organisations.

4. Enfin, la mise en place d'une infrastructure stable pour le programme afin de maintenir un contact institutionnel périodique avec les Correspondants a été proposée (un fonctionnaire étant désigné comme "fonctionnaire de liaison" et responsable des Correspondants dans chacune des quatre régions d'UNIDROIT) ainsi qu'une procédure d'identification des candidats éventuels.

5. Après examen, le Conseil de Direction a approuvé le plan proposé par le Secrétaire Général (voir le document [C.D. \(100\) B.24](#)).

II. MISE EN ŒUVRE DU PLAN

6. Sur la base du mandat reçu du Conseil de Direction, le Secrétariat a mis en œuvre le plan suivant.

A. Création d'un bureau des Correspondants au sein du Secrétariat et identification de candidats éventuels

1. Bureau des Correspondants

7. Un ou plusieurs fonctionnaires ont été nommés comme responsables des Correspondants dans chacune des quatre régions d'UNIDROIT (Afrique, Amériques, région Asie-Pacifique et Europe), la Juriste principale et Dépositaire des traités assurant la coordination de l'équipe. Ces fonctionnaires de liaison seront chargés de canaliser la communication institutionnelle et de solliciter des informations techniques auprès des Correspondants, sur les différents instruments et projets. Ces fonctionnaires de liaison agiront également en qualité d'intermédiaires entre les Correspondants, la Bibliothèque et le personnel chargé de l'organisation des événements.

8. Les fonctionnaires suivants ont été nommés:

- *Afrique*: Mme Philine Wehling
- *Les Amériques*: M. Carlo di Nicola (Amérique du nord) et Mme Priscila Pereira de Andrade (Amérique latine)
- *Région Asie-Pacifique*: M. William Brydie-Watson (Pacifique) et M. Hamza Hameed et M. Chen Miao (Asie)
- *Europe*: Mme Myrte Thijssen.

2. Identification des candidats éventuels

9. Dans un premier temps, le Secrétariat a dressé une liste des Correspondants actuels et des candidats éventuels. Les fonctionnaires de liaison ont ensuite contacté individuellement chaque membre du Conseil de Direction afin de consulter et d'identifier des candidats éventuels au sein de leur propre juridiction à inclure dans la liste. Ils ont également identifié d'autres chercheurs qui avaient une relation préexistante avec UNIDROIT, ou au moins un lien professionnel fort avec les activités de l'Institut. Les candidats présélectionnés ont été répartis entre les régions géographiques d'UNIDROIT. Tous les candidats

proposés à l'examen du Comité Permanent des Correspondants ont confirmé leur intérêt et envoyé leur curricula actualisés.

10. Un tableau récapitulatif par région et par pays figure en Annexe I. L'Annexe II fournit la liste des Correspondants actuels. Un tableau contenant tous les candidats présélectionnés sera envoyé aux membres du Comité Permanent des Correspondants pour examen et recommandations au Conseil de Direction.

a) *Afrique*

11. UNIDROIT compte quatre États membres en Afrique. La liste actuelle des Correspondants (période triennale 2019-2022) contient un Correspondant en Afrique (Burkina Faso).

12. Il est proposé de reconduire le mandat du Correspondant actuel et de nommer cinq nouveaux Correspondants. Cela porterait à six le nombre total de Correspondants en Afrique, représentant cinq juridictions différentes (deux d'États membres et trois d'États non membres).

13. Les candidats ont été proposés par le Secrétariat en raison de leurs liens étroits avec l'Institut et de leur volonté de devenir Correspondants.

b) *Les Amériques*

14. UNIDROIT compte treize États membres dans les Amériques (dont neuf en Amérique latine).

15. Sur la liste actuelle des Correspondants figurent huit Correspondants d'Amérique du nord. Il est proposé de reconduire le mandat des Correspondants actuels et de nommer trois nouveaux Correspondants (un pour le Canada, un pour les États-Unis d'Amérique et un pour le Mexique). Les candidats ont été proposés par des membres du Conseil de Direction et du Secrétariat, conformément aux exigences indiquées dans le plan approuvé par le Conseil de Direction lors de sa 100^{ème} session.

16. Pour la période triennale actuelle 2019-2022, UNIDROIT compte cinq Correspondants en Amérique latine. Afin d'augmenter et de diversifier les Correspondants de la région, le Secrétariat, en collaboration avec deux membres du Conseil de Direction originaires d'Argentine et du Paraguay, a recherché des candidats éventuels dans dix États membres et douze États non membres. Au total, 26 candidats éventuels ayant des qualifications pertinentes dans les domaines d'activités d'UNIDROIT ont été identifiés, représentant treize juridictions d'Amérique latine. La majorité des candidats ont collaboré d'une manière ou d'une autre avec le Secrétariat dans le passé et/ou participent actuellement à des Groupes de travail et autres activités institutionnelles. Tous les candidats proposés à l'examen du Comité Permanent de sélection ont confirmé leur intérêt et envoyé des curricula actualisés.

c) *La région Asie-Pacifique*

17. UNIDROIT compte dix États membres dans la région Asie-Pacifique.

18. La liste actuelle des Correspondants (période triennale 2019-2022) pour l'Asie fait état de deux Correspondants au Japon. Il est proposé de les reconduire dans leurs fonctions et de nommer dix nouveaux Correspondants originaires d'Afghanistan, de Chine, d'Inde, d'Indonésie, du Japon, du Pakistan, de la République de Corée et de Singapour.

19. Pour la région Pacifique, la liste actuelle (période triennale 2019-2022) fait état d'une Correspondante en Australie. Il est proposé de la reconduire dans ses fonctions et de nommer dix nouveaux Correspondants pour cette région (sept pour l'Australie et trois pour la Nouvelle-Zélande).

d) *Europe*

20. UNIDROIT compte 36 États membres en Europe. La liste actuelle compte 15 Correspondants (période triennale 2019-2022) européens, dont deux sont des Correspondants institutionnels - l'Institut Max Planck de droit privé comparé et international et l'Institut hellénique de droit international et étranger. Il est proposé de renouveler le mandat de ces Correspondants.

21. En vue de renforcer et de diversifier encore davantage le réseau actuel de Correspondants européens - tant en termes de nationalité que de genre - il est proposé de nommer 24 nouveaux Correspondants et un nouveau Correspondant institutionnel - l'Institut suisse de droit comparé. Cela porterait le nombre total de Correspondants européens individuels à 38 et de Correspondants institutionnels à 3, représentant 21 pays différents.

22. Les candidats originaires d'Europe ont été proposés par des membres du Conseil de Direction (Allemagne, Autriche, Espagne, Grèce, Italie, Pays-Bas, Roumanie et Suisse) et après une recherche approfondie par le Secrétariat. Tous les candidats ont des liens étroits avec l'Institut et ont démontré un vif intérêt pour remplir les fonctions de Correspondant.

B. Création d'un Comité Permanent des Correspondants au sein du Conseil de Direction

23. Suite à l'approbation du Plan par le Conseil de Direction, un *Comité Permanent des Correspondants* a été créé au sein du Conseil de Direction. Il s'agit d'un sous-comité informel, composé d'un membre pour chaque région et d'un Président. Les membres seront renouvelés tous les trois ans. Les principales tâches du Comité consisteront à superviser le fonctionnement du programme, et à examiner les propositions de nomination et de renouvellement de mandat faites par le Secrétariat ou par d'autres membres du Conseil de Direction, avant que la décision ne soit soumise au Conseil de Direction.

24. Les membres du Comité Permanent des Correspondants (2022-2025) sont les suivants:

- *Afrique*: M. Eesa Allie Fredericks (Afrique du sud)
- *Les Amériques*: Professeur Henry D. Gabriel (États-Unis d'Amérique) et Professeur José Antonio Moreno Rodriguez (Paraguay)
- *Région Asie-Pacifique*: M. KIM In-Ho (République de Corée)
- *Europe*: Professeure Carmen Ungureanu (Roumanie).

25. Le Comité Permanent recevra la liste des candidats présélectionnés ainsi que les curricula et les commentaires/recommandations avant la 101^{ème} session du Conseil de Direction. Il se réunira en session restreinte du Conseil de Direction le 9 juin 2022 de 9h00 à 10h00 pour examiner les propositions du Secrétariat afin de recueillir leurs commentaires, suggestions et recommandations. En particulier, le Comité Permanent discutera du nombre de correspondants par région/pays. Dans le plan proposé par le Secrétaire Général, il est indiqué que "pour éviter toute surcharge, un minimum de deux Correspondants par État membre devrait être nommé. Cette règle devrait être appliquée avec souplesse, car certains pays, en raison de leur taille et de leur importance pour les activités d'UNIDROIT, justifieraient un plus grand nombre de membres. L'expérience montre cependant que l'exclusivité est un facteur d'intérêt et d'implication important dans les organisations internationales, et la fixation d'un nombre maximum par juridiction semble donc une mesure adéquate." (C.D. (100) B.20, para. 21). La liste finale sera présentée au Conseil de Direction en session plénière pour approbation.

C. Site Internet – section distincte

26. Une section distincte concernant les Correspondants sera créée sur le site Internet de l'Institut. Elle comprendra une liste actualisée des Correspondants et les événements concernant les instruments d'UNIDROIT auxquels les Correspondants ont participé seront publiés dans cette section.

III. ACTION DEMANDÉE

27. *Le Conseil de Direction est invité à examiner et à approuver la proposition du Comité Permanent concernant les Correspondants pour la période triennale 2022-2025, qui sera préparée et présentée pour approbation finale lors de la 101^{ème} session du Conseil de Direction.*

ANNEXE I

**DISTRIBUTION OF CORRESPONDENTS OF THE INSTITUTE BY REGION
AND BY COUNTRY (current – 2019 / 2022 –
and proposed for 2023 / 2025–)
Non-members States****

**RÉPARTITION DES CORRESPONDANTS DE L'INSTITUT PAR RÉGION ET PAR PAYS
(actuels – 2019 / 2022 –
et proposés pour 2023 / 2025–)
États non membres ****

	2019-2022	2023-2025*		2019 -2022	2023-2025*
Africa / Afrique	1	6	Europe	15	38
Algeria / Algérie**	0	1	Austria / Autriche	1	2
Burkina Faso**	1	1	Belgium / Belgique	1	1
Egypt / Egypte	0	2	Denmark / Danemark	0	1
Kenya**	0	1	France	2	3
Tunisia / Tunisie	0	1	Germany / Allemagne	3	5
			Greece/ Grèce	1	2
			Hungary / Hongrie	0	1

* Includes current and proposed Correspondents. / Sont inclus les Correspondants actuels et les Correspondants proposés

	2019-2022 current actuels	2023-2025 proposed proposés		2019 -2022 current actuels	2023-2025 proposed proposés
Americas / Amériques	13	42	Israel / <i>Israël</i>	0	1
Argentina / <i>Argentine</i>	2	5	Italy / <i>Italie</i>	2	3
Brazil / <i>Brésil</i>	1	7	Luxembourg	0	1
Canada	2	3	Netherlands / <i>Pays-Bas</i>	0	2
Chile / <i>Chili</i>	1	4	Poland / <i>Pologne</i>	0	1
Colombia / <i>Colombie</i>	0	2	Romania / <i>Roumanie</i>	0	1
Costa Rica**	0	1	Russian Fed. / <i>Féd. de Russie</i>	0	1
Ecuador**/ <i>Équateur**</i>	0	2	Slovakia / <i>Slovaquie</i>	0	1
El Salvador**	0	1	Spain / <i>Espagne</i>	3	5
Guatemala**	0	1	Sweden / <i>Suède</i>	0	1
Honduras**	0	1	Switzerland / <i>Suisse</i>	0	1
Mexico / <i>Mexique</i>	1	2	Turkey / <i>Turquie</i>	1	2
Panama**	0	2	Ukraine**	0	1
Paraguay	0	1	United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>	1	2
Peru / <i>Pérou**</i>	0	2			
United States of America / <i>États-Unis d'Amérique</i>	5	6			
Uruguay	1	2			

	2019-2022	2023-2025		2019 -2022	2023-2025
			India / <i>Inde</i>	0	1
Asia/Pacific / Asie/Pacifique	3	23	Indonésie / <i>Indonésie</i>	0	1
<i>Afghanistan **</i>	0	1	Japan / Japon	2	3
Australia / <i>Australie</i>	1	8	Pakistan	0	1
China / <i>Chine</i>	0	2	<i>New Zealand **/ Nouvelle Zélande**</i>	0	3
			Rep. of Korea / <i>Rép. de Corée</i>	0	2
			<i>Singapore **/ Singapour **</i>	0	1

Institutional Correspondents / *Correspondants institutionnels*

1	Max-Planck Institut für ausländisches und internationales Privatrecht – Hambourg	Germany / <i>Allemagne</i>	Reappointment
2	Hellenic Institute of International and Foreign Law <i>/ Institut hellénique de droit international et étranger</i>	Greece / <i>Grèce</i>	Reappointment
3	Institut suisse de droit comparé	Switzerland / <i>Suisse</i>	Proposed appointment

ANNEXE II

CORRESPONDENTS OF THE INSTITUTE RENEWED IN 2019
CORRESPONDANTS DE L'INSTITUT RENOUVELÉS EN 2019

June/Juin 2019 – May/Mai 2022

	Name / Nom	Country / Pays
1	CAFAGGI Fabrizio	Italy / <i>Italie</i>
2	COHEN Neil	United States of America / <i>États-Unis d'Amérique</i>
3	DARANKOUM Sibidi Emmanuel	Burkina Faso
4	DESCHAMPS Michel	Canada
5	FAUVARQUE-COSSON Bénédicte	France
6	FERRAND Frédérique	France
7	FONTAINE Marcel	Belgium / <i>Belgique</i>
8	FRESNEDO DE AGUIRRE Cecilia	Uruguay
9	GAMA Jr. Lauro	Brazil / <i>Brésil</i>
10	GARCÍA PUJOL Ignacio	Chile / <i>Chili</i>
11	GARRO Alejandro	Argentina / <i>Argentine</i>
12	KOZUKA Souichirou	Japan / <i>Japon</i>
13	LEFEBVRE Guy	Canada
14	MARCHISIO Sergio	Italy / <i>Italie</i>
15	MOONEY Charles W., Jr.	United States of America / <i>États-Unis d'Amérique</i>
16	MORAN BOVIO David	Spain / <i>Espagne</i>
17	ÖZSUNAY Ergun	Turkey / <i>Turquie</i>
18	PERALES VISCASILLAS Pilar	Spain / <i>Espagne</i>
19	PROTT Lyndel V.	Australia / <i>Australie</i>
20	REICHELTE Gerte	Austria / <i>Autriche</i>
21	RIVERA Julio César	Argentina / <i>Argentine</i>

22	ROSEN Howard	United Kingdom / <i>Royaume-Uni</i>
23	SÁNCHEZ-GAMBORINO Francisco José	Spain / <i>Espagne</i>
24	SONO Hiroo	Japan / <i>Japon</i>
25	STÜRNER Rolf	Germany / <i>Allemagne</i>
26	VEYTIA Hernany	Mexico / <i>Mexique</i>
27	WALLACE Don, Jr.	United States of America / <i>États-Unis d'Amérique</i>
28	WINSHIP Peter	United States of America / <i>États-Unis d'Amérique</i>
29	WOOL Jeffrey	United States of America / <i>États-Unis d'Amérique</i>
30	ZIMMERMANN Reinhard	Germany / <i>Allemagne</i>

Institutional Correspondents / *Correspondants institutionnels*

1	Max-Planck Institut für ausländisches und internationales Privatrecht – Hambourg	Germany / <i>Allemagne</i>
2	Institut hellénique de droit international et étranger	Greece / <i>Grèce</i>